



Paris, le 13 mars 2020

Lettre ouverte à Monsieur Édouard PHILIPPE, Premier Ministre.

Monsieur le Premier Ministre.

Nous sommes confrontés à une crise sanitaire qui demande une mobilisation de l'ensemble des services de l'État. Le passage en stade 3, c'est à dire une situation épidémique est inéluctable, ce qui implique que les agents de nos administrations devront travailler dans des situations où le risque de transmission du virus n'est pas évitable sans moyens adaptés.

En effet, nos missions impliquent un contact rapproché avec des personnes dont nous ne pouvons connaître à priori le potentiel de contagiosité.

Face à cette situation, les fonctionnaires et agents de l'État des corps des Douanes, de l'Administration Pénitentiaire et de la Police Nationale, qui sont les catégories d'agents de l'État au statut particulier cités à l'article 5-6 du décret 82-543 du 8 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité dans la fonction publique de l'État (déclarées incompatibles avec le droit de retrait) sont légitimement inquiets de l'insuffisance de précautions prises à leur endroit par leurs autorités de tutelle.

Tandis que les spécialistes estiment que l'aggravation constatée de l'épidémie devrait nous faire entrer rapidement dans le stade 3, nous n'avons reçu aucune consigne technique fiable nous permettant de disposer de méthodes d'intervention face à un cas probable ou avéré.

En effet, la plupart d'entre nous ne dispose pas du matériel protection en nombre suffisant. Les gants nitrile, comme le gel hydroalcoolique ou les masques de protection sont en nombre très insuffisant alors que l'épidémie se situe en stade 2 renforcé.

Nous sommes pourtant, chacun pour ce qui nous concerne en capacité de faire face à un sinistre ou une catastrophe industrielle de très grande ampleur, une situation insurrectionnelle ou la protection des frontières du pays dans les circonstances que vous connaissez car nous sommes formés et préparés.

Cependant, nous sommes bien fragiles face à cette nouvelle menace qui n'a semble t-il pas été anticipée et qui nous met face à une exposition pouvant nous mettre hors d'état de poursuivre nos missions de sécurité publique, y compris de manière définitive.

Dans ces conditions, nous demandons la mise en œuvre d'une cellule de crise destinée à nous permettre de poursuivre nos engagements. Pour cela, la première des précautions serait de permettre aux acteurs de la sécurité publique de se protéger de manière efficace. D'autoriser au niveau local, en fonction des situations et du risque qui en découle, à chacun d'entre nous de disposer et d'user du matériel de protection adapté à la situation.

Nous avons le devoir de réussir, mais, pour cela l'engagement du Gouvernement ne doit pas faillir et reconnaître le caractère spécial, la catégorie active de nos métiers ce qui doit se traduire maintenant par la garantie de notre sauvegarde et notre protection face au péril qui nous menace.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Contacts :

**Syndicat National des Agents des Douanes-CGT**

Manuela DONA: 06 75 81 78 98 manuela.dona@gmail.com

**Syndicat CGT-Pénitentiaire**

Christopher DORANGEVILLE: 06 63 15 04 29 christopher.dorangeville@cgt.fr

**CGT-INTERIEUR Police Nationale**

Anthony CAILLÉ: 06 64 46 30 20 cgt.police.paris@gmail.com